



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 25 septembre 2025

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine, MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, BLANDIN Patrice, GIRARD Jean, PERRIER Bertrand

Absent :

Excusés : MM. BALCAEN Stéphane, CHALONS Arnaud, BRAISAZ Jean-Pierre

Pouvoir :

Secrétaire : M GIRARD JEAN

Le maire ouvre la séance à 19h10, présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 12 juin 2025 ainsi que celui du conseil exceptionnel du 24 juin 2025. Les deux conseils ayant eu lieu à moins de 15 jours, il avait été décidé collégialement d'approuver ces deux procès verbaux lors du prochain conseil municipal.

Les deux procès verbaux sont approuvés par tous les membres présents.

M GIRARD Jean est désigné secrétaire de séance.

Le maire propose l'ajout de 3 points supplémentaires :

- La sortie ski proposée par l'école quelques jours auparavant,
- La décision modificative induite par l'achat du nouveau tracteur
- La demande de subvention au FDEC pour cette nouvelle acquisition.

ORDRE DU JOUR :

Membres présents : 5 votants : 5

✓ **Demande de subvention pour une classe de neige.**

La directrice a prévu une classe de neige pour les deux classes du 21 au 23 janvier 2026 pour les maternelles et du 19 au 23 janvier 2026 pour les CP /CM2 pour un montant total de 10 590 €.

Une participation entre 25 à 105 € suivant le quotient familial est demandée aux parents ainsi qu'une subvention de 1 400 € auprès de la mairie correspondant à 50 € par enfant (28 enfants) et 4 000 € à la Tirelire.

Le conseil municipal aurait apprécié recevoir l'information bien en amont et non une semaine avant le conseil. Par ailleurs, le dossier reçu ce jour, fait apparaître des prises d'engagement auprès de prestataires, effectuées dès le mois de juillet 2025.

L'équipe souhaite s'entretenir avec la Tirelire afin de connaître les différents projets de l'année à venir et pouvoir choisir sur quelle action la commune serait la plus pertinente.

✓ **Tracteur**

Le maire indique que l'ancien tracteur nécessitait de gros travaux de remise en état. Vu le coût élevé des réparations il s'avère plus judicieux d'acheter un nouveau tracteur. Après plusieurs devis et visites auprès de la société Poncet, il est proposé d'acquérir un tracteur équipé d'une plaque Setra afin de pouvoir utiliser l'étrave de déneigement déjà en notre possession. Le montant total est de 55 500 € HT soit 66 600 € TTC. Un emprunt est nécessaire pour couvrir cette dépense imprévue.

Le meilleur taux a été obtenu auprès du Crédit Agricole avec une proposition de prêt de 65 000 € sur 5 ans à un taux constant de 2,99 %, soit environ 14 000 € par an intérêts compris et 150 € de frais de dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le devis d'un montant de 55 500 € HT.

- Autorise le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Cet achat est éligible à la subvention FDEC et la commune récupérera la TVA dans les deux ans.

Pour rappel le taux de subvention FDEC pour équipement hivernal serait d'environ 21 %, ce qui permettrait de récupérer 10 000 € à 12 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du Département une aide financière la plus élevée possible,

- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.

✓ **Remboursement à la Paroisse**

Le maire rappelle que lors des travaux, la commune a fait le choix de ne mettre ni un compteur de chantier, ni un groupe électrogène, ayant l'accord de M. SECLET, représentant de l'Association Paroissiale de se brancher sur une prise électrique de l'église. Le premier adjoint est venu régulièrement faire des relevés de consommation électrique du 30/09/2024 au 29/05/2025, pour un total de 135 €.

Le conseil à l'unanimité

- Autorise le Maire à rembourser l'association paroissiale pour un montant de 135 €.

✓ **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées CLECT**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 septembre dernier pour évaluer les restitutions de compétences et les charges liées aux Communes concernées.

Extrait concernant la commune de Cléry :

Aussi concernant le périscolaire de midi, le coût de l'accueil périscolaire du midi concerne uniquement le temps de travail des agents. Pour estimer le coût, il a été fait une moyenne sur 3 années mais par période scolaire. Le coût horaire utilisé est le taux horaire moyen des animateurs du périscolaire soit 23,72€.

Pour Cléry :

Pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ; 3 agents à 2h/jour, sur 144 jours scolaires soit 864 h/an pour un montant annuel de 20 494,08 €.

Après avoir délibéré le conseil

- Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT de la CA Arlysère.

✓ **Les bassins**

Le service de l'eau de la CA Arlysère souhaite mettre en place une facturation des bassins, fontaines et points d'eau. Par délibération (N° 35) du 6 septembre 2024 Arlysère facture 180 € par bassin à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le maire rappelle que 12 bassins sont présents sur la commune, et annonce qu'il est prévu par la CA Arlysère de facturer également à la commune la consommation en eau de ces bassins.

Pour l'instant l'intégralité des bassins a été conservée, l'équipe municipale statuera ultérieurement sur d'éventuelles fermetures à terme.

✓ **La gestion des Eaux pluviales**

Le CA Arlysère est titulaire de la compétence gestion des eaux pluviales (article L 2226-1). Elle peut déléguer cette compétence (L. 5216-5) par convention. Le CA Arlysère, par délibération du 14/12/23 puis du 26/06/25 a approuvé cette convention avec les communes. Celle-ci est proposée aux communes pour une durée d'un an.

Cette convention laissant à la charge des communes le coût des travaux et celle-ci n'étant pas obligatoire, après avoir délibéré, le **Conseil décide à l'unanimité de ne pas la signer**.

✓ **Questions diverses**

Le maire soumet quelques points :

- Suite à la DUP concernant la régularisation des voies communales, M. Godard a fait une proposition d'échange de terrain qui sera étudiée.
- 2 bornages sont prévus en octobre sur le domaine public routier.
- Rendez-vous est pris avec Bertrand Perrier pour l'implantation des armoires à incendie qui seront installées sur la commune d'ici la fin de l'année.
- La date du 18 octobre est proposée aux habitants pour la formation premiers secours, et sera confirmée avec M. Villeneuve.
- Le Repas des anciens est prévu le 8 novembre.
- La distribution du DICRIM et « Petit stylo » aura lieu courant octobre.
- Retours positifs de la lettre d'information sur les travaux réalisés au cours du mandat, envoyée fin août, à tous les habitants de la commune.
- Les travaux avancent au niveau du bâtiment technique: toilettes, chape, fenêtre et portes intérieures.

L'ordre du jour étant épousé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 21h09.

Le Maire,
Frédéric PALLUEL-LAFLEUR



Le secrétaire de séance
Jean GIRARD

